



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 juin 2023 à 20h30
en salle du conseil à la Mairie.**

Etaient présents : M. AGESTA Tati, Mme AGUIRRE Fafa, M. ALFARO Ellande, Mme ARIZCORRETA Maitxu, M. BARNEIX Stéphane, Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu, M. BRISSON Mathieu, Mme DEVOUCOUX Trini, M. DUTOURNIER Patxi, M. ELIZALDE Michel, Mme ERRANDONEA Carmen, M. ERRANDONEA Pettan, Mme GARBISO ELIZALDE Sophie, Mme GOYENETCHE Antoinette, M. HIRIGOYEN Pierre, M JAUREGUI Jean-Michel, M. JAUREGUI BASURCO Patxi (à partir de la délibération n°2023-079), M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (Maire), Mme LONDAITZ Annie, Mme PILDAIN LASTRA Pantxika, Mme PRADERE Marie-Pierre.

Ont donné pouvoir : M. JAUREGUI BASURCO Patxi à M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste (Maire) jusqu'à la délibération n°2023-078 inclus, M. LAFITTE Thomas à M. BRISSON Mathieu, Mme SAINT-MARTIN Amaya à M BARNEIX Stéphane.

Etaient excusés : M. JAUREGUI BASURCO Patxi jusqu'à la délibération n°2023-078 inclus, M. LAFITTE Thomas et Mme SAINT-MARTIN Amaya.

Etait absent : /

Délibérations n°2023-067 à la délibération n°2023-078 :

Conseillers municipaux : 23	Présents : 20	Excusés : 3	Absent : 0
	Pouvoir : 3		

Délibérations n°2023-079 à la délibération n°2023-084 :

Conseillers municipaux : 23	Présents : 21	Excusés : 2	Absent : 0
	Pouvoir : 2		

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur Tati AGESTA a été désigné secrétaire de séance.

Il est procédé, à l'examen, des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Délibération n°2023-067 : Elections sénatoriales – Election des délégués et suppléants.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Une seule liste a été présentée à Monsieur le Maire avant 20h30, début du Conseil Municipal, la liste SARATARRAK composée de :

- Titulaires :
 - o M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste,
 - o Mme ARIZCORRETA Maitxu,
 - o M. BARNEIX Stéphane,
 - o Mme GARBISO ELIZALDE Sophie,
 - o M. JAUREGUI Jean-Michel,
 - o Mme AGUIRRE Fafa,
 - o M. JAUREGUI BASURCO Patxi,
- Suppléants :
 - o Mme GOYENETCHE Antoinette,
 - o M. AGESTA Tati,
 - o Mme LONDAITZ Annie,
 - o M. HIRIGOYEN Pierre.

Le scrutin a été ouvert à 20h30. Tous les membres présents au Conseil municipal ont voté.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 19.

La liste SARATARRAK a obtenu 19 suffrages et donc 7 délégués et 4 suppléants.

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation de la liste et suppléants les candidats de la liste dans l'ordre de présentation de celle-ci.

Monsieur le Maire n'a pas constaté de refus de délégués après la proclamation de leur élection.

Monsieur le Maire remercie Mme Joëlle BENGOCHEA de sa présence pour le temps du scrutin et la préparation des documents administratifs.

Délibération n°2023-068 : Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023 : approbation.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, elle est approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2023-069 : Décisions du Maire en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal prend acte de cette communication à la majorité comme suit :

- Vote pour : 20
- Vote contre : /
- Abstention : 3 – Mme PRADERE Marie-Pierre – M. DUTOURNIER Patxi – M. ALFARO Eillande.
- Ne prennent pas part au vote : /
- Non-votant : /

Délibération n°2023-070 : Délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire.

Rapporteur : M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-071 : Budget principal de la commune 2023 – décision modificative n°1.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-072 : Budget annexe Grottes – Fixation d'un tarif visite libre et visite accompagnée sur le thème de la Mythologie, des tarifs Restauration et compléments de tarifs Bar.

Rapporteur : M. JAUREGUI Jean-Michel.

Mme PRADERE Marie-Pierre, au nom de la liste Har Hitza, demande si les produits proposés aux Grottes seront des produits locaux.

M. le Maire précise que le directeur fera le maximum pour proposer des produits locaux et en particulier des agriculteurs de Sare.

Il est proposé d'ores et déjà « Les p'tits jus d'Argi » et du cidre artisanal de la commune. Les Mamia seront achetées à un producteur de Sare.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à la majorité comme suit :

- Vote pour : 22
- Vote contre : /
- Abstention : 1 – Mme ERRANDONEA Carmen
- Ne prennent pas part au vote : /
- Non-votant : /

Mme ERRANDONEA Carmen explique son vote précisant que les tarifs notamment ceux des Taloa lui paraissent trop élevés.

M. BARNEIX Stéphane précise qu'il ne s'agit pas de servir un talo seul mais accompagné de frites et de salade.

Délibération n°2023-073 : Service Enfance – Rémunération des animateurs saisonniers lors de mini-séjours.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2023-074 : Personnel communal : saisonniers 2023.

Rapporteur : Mme GARBISO ELIZALDE Sophie.

Mme GARBISO ELIZALDE Sophie précise le travail important à réaliser pour la refonte du site Internet de la commune et invite le Conseil municipal à une réunion de travail, mercredi 14 juin 2023 à 19h en Mairie sur la définition de l'arborescence.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 2023-075 : TE64 – Entretien Eclairage public – Gros Entretien (Communes) 2023 – Affaire n°23GEEP077.

Rapporteur : M. BARNEIX Stéphane.

M. BARNEIX Stéphane précise qu'il s'agit de l'installation d'une horloge connectée permettant une gestion à distance des lampadaires du Trinquet Pleka vers la salle Lur Berri.

Mme ERRANDONEA Carmen est surprise du tarif proposé. Elle imaginait que le tarif serait plus onéreux sur une gestion distancée.

Laquelle n'appelle plus d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-076 : Baux ruraux : attribution de terrains agricoles communaux – création de baux ruraux.

Rapporteur : Mme ERRANDONEA Carmen.

M. HIRIGOYEN Pierre se retire de la salle du conseil.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité comme suit :

- Vote pour : 22
- Vote contre : /
- Abstention : /
- Ne prennent pas part au vote : 1 – M. HIRIGOYEN Pierre
- Non-votant : /.

Délibération n°2023-077 : Baux ruraux : attribution de terrains agricoles communaux – modification des surfaces agricoles.

Rapporteur : Mme ERRANDONEA Carmen.

Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu et M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste se retirent de la salle du Conseil.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité comme suit :

- Vote pour : 21
- Vote contre : /
- Abstention : /
- Ne prennent pas part au vote : 2 – M. LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste – Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu
- Non-votant : /.

Délibération n°2023-078 : Plans de Gestion Pastoraux.

Rapporteur : Mme ERRANDONEA Carmen.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Arrivée de M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Délibération n°2023-079 : Reversement primes MAEC aux éleveurs – Campagne 2022.

Rapporteur : Mme ERRANDONEA Carmen.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-080 : Programme de développement rural Aquitaine et Limousin – Gardiennage - Convention.

Rapporteur : Mme ERRANDONEA Carmen.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-081 : Associations Foncières Pastorales Autorisées (AFPA) – Dissolution des AFPA de Souha-Mendy, d'Ibantelly et de Atchouria et extension du périmètre de l'AFPA Larrun.

Rapporteur : Mme ERRANDONEA Carmen.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-082 : Subvention, au titre de l'année 2023, au profit de l'Association Maitetxoak de Saint-Pée-sur-Nivelle, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, pour l'ouverture de places aux familles de la commune de Sare.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-083 : Convention de mise à disposition du stade pour l'Association Uda Leku.

Rapporteur : M. JAUREGUI BASURCO Patxi.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Délibération n°2023-084 : Tarification des services périscolaires et extrascolaires de la commune – en complément de la délibération du Conseil Municipal n°2022-070.

Rapporteur : Mme ARIZCORRETA Maitxu.

Laquelle n'appelle pas d'observations ou de questions, le conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Affaires diverses :

1/ Commission de contrôle Liste électorale - membres à désigner pour le 5 juin 2023 :

- **Désignation de 3 conseillers municipaux de la majorité hors Maire et Adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, soit pour la commission 2023-2026 :**
 - Pierre HIRIGOYEN,
 - Antoinette GOYENETCHE,
 - Annie LONDAITZ,
- **Désignation de 2 conseillers municipaux de l'opposition parmi les 3, soit pour la commission 2023-2026 :**
 - Marie-Pierre PRADERE,
 - Patxi DUTOURNIER,
- **Désignation de 3 conseillers municipaux, membres suppléants, dans l'ordre du tableau du conseil municipal :**
 - Michel ELIZALDE,
 - Pantxika PILDAIN LASTRA,
 - Pettan ERRANDONEA.

2/ Point sur les travaux en cours et/ou réalisés :

- **Inondations du samedi 13 mai 2023 :**

M. BARNEIX Stéphane remercie les employés municipaux, toujours présents, dès qu'ils sont appelés. C'est très appréciable. Sont intervenus Peio LARCABAL, Xabi BERROUET et Daniel CALVET avec la tractopelle.

Etaient également sur le terrain Mrs AGESTA Tati et BRISSON Mathieu ; Mme ERRANDONEA Carmen, à la gestion des agriculteurs mobilisés lors des différentes interventions.

Mme GARBISO ELIZALDE Sophie a également proposé son aide.

Le suivi sur la plateforme Predict a été réalisé à distance par la Coordinatrice Générale des Services.

Mme PILDAIN LASTRA Pantxika signale que sa sœur, Mme LASTRA Katy avait rendez-vous, ce jour, avec un expert et avait souhaité la présence d'un représentant de la mairie pour ouvrir les locaux de M. VALLEE Julien.

En effet, le local professionnel de ce dernier a été inondé et par voie de conséquence, l'eau a créé des dégâts dans le local de Mme LASTRA.

Aucun représentant n'était présent au rendez-vous. M. le Maire s'était engagé auprès de Mme LASTRA Katy à être présent ; un souci de synchronisation informatique n'a pas affiché ce dernier. Il prendra contact avec celle-ci. Il est à noter, cependant, qu'aucune convocation officielle de la compagnie d'expertise n'a été adressée à la Mairie confirmant le rendez-vous.

M. BARNEIX Stéphane indique qu'il s'est entretenu, à plusieurs reprises, avec M. VALLEE Julien qui a procédé à une déclaration auprès de son assurance qui, celle-ci contactera l'assurance de la Mairie. Il a été convenu un rendez-vous la semaine prochaine dans les locaux inondés avec Mrs VALLEE et LASTRA, présent lors des inondations.

M. BARNEIX remercie tous les privés qui se sont mobilisés le samedi 13 mai.

Le local professionnel de M. VALLEE a déjà été inondé par deux fois. Il est nécessaire de trouver une solution durable pour éviter que cela ne se reproduise.

M. le Maire précise que l'eau rentre par le puit de jour. Il lui a été proposé de le condamner mais le praticien souhaitait conserver la totalité des ouvertures.

L'expert mandaté par l'assurance de Mme LASTRA cherchait à savoir comment l'eau avait pu rentrer dans le local de celle-ci.

- **Elagage Route de la Plâtrière ;**

Des élagages ont été réalisés sur la route de la Plâtrière du 30 mai au 6 juin inclus.

- **Pistes en montagne avec location d'une grosse pelle.**

M. AGESTA Tati précise que les pistes sont travaillées avec une grosse pelle qui a été louée à un prestataire extérieur.

M. ERRANDONEA Pettan demande si ces travaux ne pouvaient pas bénéficier de subventions.

M. le Maire indique qu'il se rapprochera des services de la Préfecture puisqu'ils participent largement à la mise en sécurité du territoire de la Montagne face aux incendies.

- **Signalisation des places de stationnement : parkings Lur Berri, Fronton et toutes les lignes « Stop » au centre-bourg.**

Mme BERASATEGUY AMEZTOY Maritxu demande s'il est possible, à cette occasion, de prévoir une place de livraison à côté du SPAR. La gérante a été verbalisée la semaine dernière pour mauvais stationnement.

M. le Maire et M. BARNEIX Stéphane indique qu'il peut être envisagé la création d'une place « Réserve aux livreurs ». Il est nécessaire au préalable de s'assurer auprès du gestionnaire des bus « Txik Txak » que le bus peut tourner et manœuvrer.

- **Point sur les interventions de la Police Municipale Pluricommunale par M. BARNEIX Stéphane.**

Le document sera envoyé aux membres du Conseil municipal.

M. BARNEIX Stéphane précise également qu'un radar mobile est prêté à ce service. Des contrôles seront effectués sur les différentes communes dans un objectif premier de prévention avant la verbalisation.

Un test a été réalisé le mardi 6 juin à Amotz.

3/ Point sur le POCTEFA LaRhun-E

Le document de présentation de ce POCTEFA a été adressé avec l'ordre du jour et la note de synthèse au Conseil Municipal.

Ce projet a été déposé le 31 mai 2023.

4/ Questions diverses.

Mme ERRANDONEA Carmen demande s'il est envisageable de fixer à la même heure la réunion de préparation au Conseil municipal, le lundi et la séance du Conseil municipal, programmé en majorité, les vendredis.

M. le Maire propose de fixer ces deux réunions à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire de séance,

Tati AGESTA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tati Agesta', written in a cursive style.